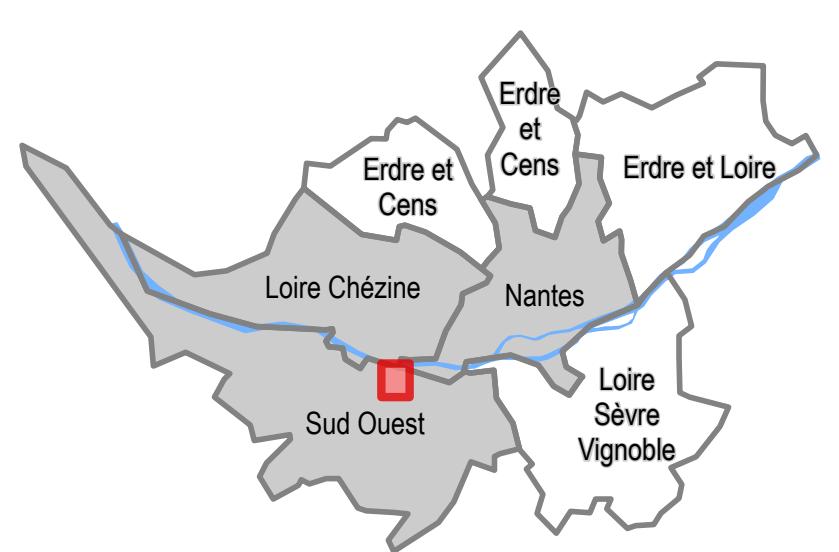


Planche L15



Approuvé le 05 avril 2019

4-2 Règlement graphique 4-2-2 Plans de zonage au 1/2000

Projet de modification n°1

Territoire(s) : Sud Ouest, Nantes, Loire Chézine
Commune(s) : Indre, Bouguenais, Saint-Herblain, Nantes

Echelle : 1:2 000

Légende

Destination des Sols

- Zone
- Périmètre d'autorisation de stationnement des caravanes et des résidences démontables constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs

Activités économiques

- xxx Linéaire commercial souple
- xxx Linéaire commercial strict
- Périmètre ou linéaire artisanal et/ou de services
- Polarité commerciale majeure
- Polarité commerciale intermédiaire
- Polarité commerciale de proximité et centralité commerciale Nantaise
- Périmètre de projet urbain intégrant des commerces
- Pôle de services
- Périmètre tertiaire

Emplacements Réservés

- Emplacement réservé pour mixité sociale
- Servitude de constructibilité limitée
- Emplacement réservé pour projet d'intérêt général
- Emplacement réservé pour projet d'intérêt général de type flottant

Protections environnementales

- Espace Boisé Classé (EBC)
- Espace Paysager à Protéger (EPP)
- Espace Paysager à Protéger Zone humide (EPP)

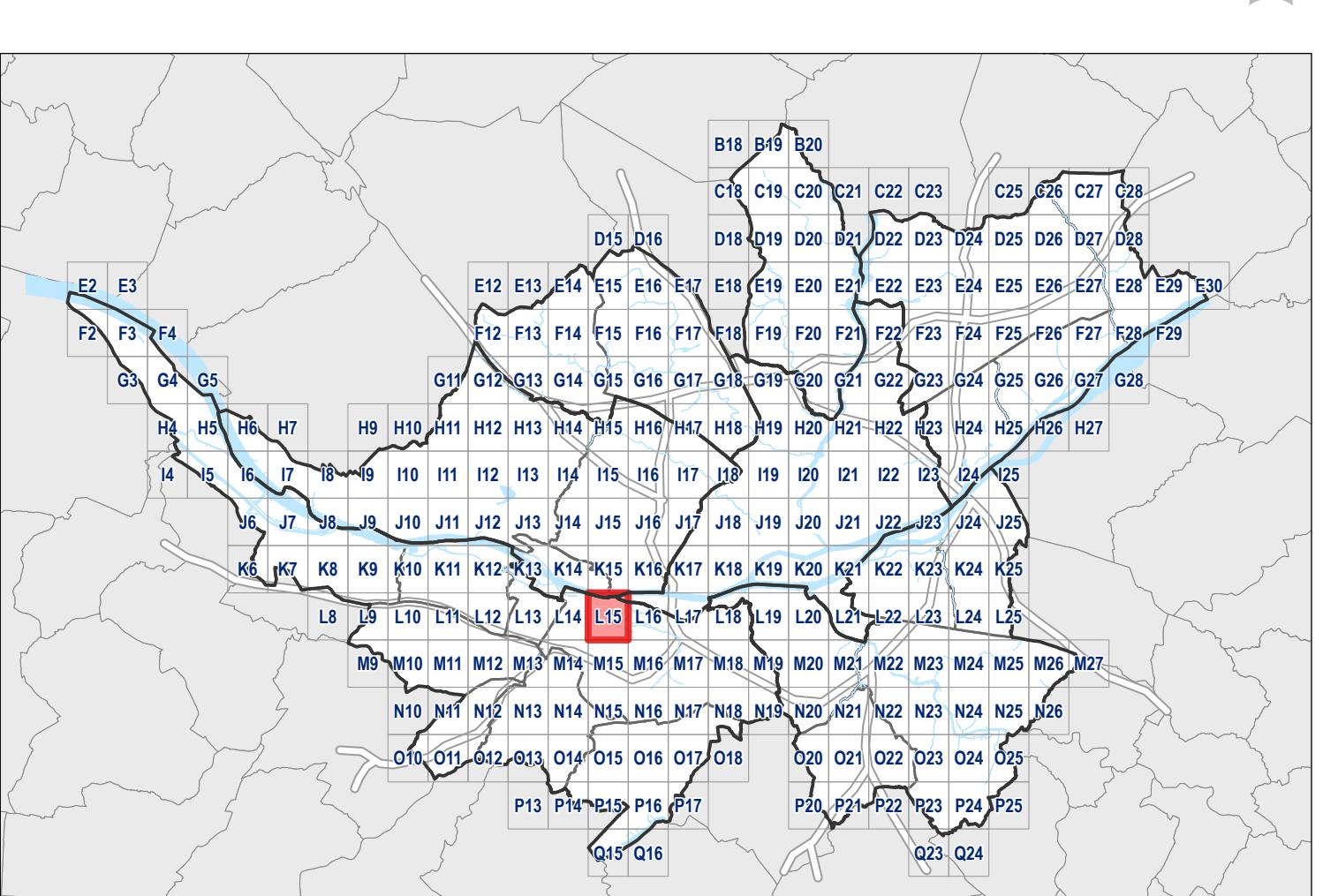
Fond de Plan

- Parcellé
- Emprise Bâtie
- Surface en eau
- Limite communale


Origine DGIFP Cadastre © Droits de l'Etat réservés © 2017

Format d'impression des plans 913 x 991 mm

GRILLE DE REPERAGE



Référentiel cadastral composite actualisé. Système de coordonnées : RGf 1993 CC47



Partie Non opposable Var planche K15

Partie Non opposable Var planche M15

Partie Non opposable Var planche Nn